

Entrée en 6^{ème} / FAQ POUR LES PARENTS DES ECOLES PUBLIQUES / RENTREE 2022

Madame, monsieur, vous souhaitez inscrire votre enfant en classe de 6^{ème} dans un collège public des Alpes-Maritimes à la rentrée scolaire 2022. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux différentes questions liées à la procédure d'affectation et les opérations à respecter.

Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée en 6^{ème} de mon enfant ?

L'entrée en 6^{ème} comporte **3 étapes** :

1. La validation du **passage en 6^{ème}** par le conseil des maîtres (proposition et décision de passage) ;
2. L'**affectation** dans un collège public par l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale (campagne AFFELNET) ;
3. L'**inscription** en collège, par l'intermédiaire du service en ligne Inscription éventuellement.

Au cours des prochaines semaines, l'école vous remettra plusieurs **documents à compléter attentivement et à signer**

- La proposition de passage en 6^{ème} ;
- La décision de passage en 6^{ème} ;
- Le volet 1 de la fiche de liaison AFFELNET (vérification des données administratives) ;
- Le volet 2 de la fiche de liaison AFFELNET (vœux d'affectation, demande de dérogation).

Je ne suis pas d'accord avec la proposition de passage, que faire ?

Vous disposez de 15 jours pour échanger avec l'école et lui faire part de votre accord ou de votre refus.

Je ne suis pas d'accord avec la décision de passage, que faire ?

Vous disposez de 15 jours pour former un recours devant la **commission départementale d'appel**.
Le dossier et la procédure de recours vous seront communiqués par le directeur de l'école.

La date limite de réception du dossier de recours par l'école est fixée au mercredi 25 mai 2022.

Dans quel collège sera affecté mon enfant ?

Les collèges publics accueillent en priorité les élèves habitant dans leur secteur de recrutement. Le secteur est déterminé par l'adresse de résidence de l'élève. Ce n'est donc ni l'école élémentaire fréquentée ni l'adresse professionnelle des parents qui déterminent le collège de secteur.

Chaque adresse est rattachée à un secteur de collège, ce rattachement appelé **sectorisation** est effectué par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Vous pouvez consulter la sectorisation des collèges des Alpes-Maritimes sur le site de Conseil départemental : <https://www.departement06.fr/colleges/mon-college-dans-les-alpes-maritimes-16827.html>

Et si je souhaite demander une affectation dans un autre collège ?

Vous trouverez ci-après les différentes possibilités d'affectation ou de dérogation hors collège de secteur.

Comment est réalisée l'affectation ?

L'affectation en collège **public** est prononcée par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes. La procédure d'affectation en 6^{ème} est informatisée et gérée avec le logiciel national d'aide à l'affectation **AFFELNET 6^{ème}**. Cette application comporte les données de votre enfant mises à jour par l'école notamment à partir des informations renseignées dans les volets 1 et 2 de la fiche de liaison AFFELNET que vous remettra l'école (voir ci-dessous).

L'application positionne les élèves dans leur collège de secteur et traite les demandes de dérogation hors secteur en fonction des places disponibles et de l'ordre de priorité des dérogations.

La décision individuelle d'affectation sera notifiée aux familles par le principal du collège dans lequel votre enfant est affecté.

A quoi sert la fiche de liaison « volet 1 » ?

Cette fiche AFFELNET comporte les données administratives de votre enfant que vous corrigerez, si nécessaire, avant de la retourner à l'école sans délai.

En cas de changement de domicile, il conviendra de fournir deux des justificatifs suivants :

- Facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou d'internet (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer
- Taxe d'habitation 2021
- Dernier avis d'imposition
- Titre de propriété ou contrat de bail

Aucun certificat d'hébergement de l'élève chez une tierce personne ne pourra être pris en compte sans une décision du juge aux affaires familiales ou une décision de placement judiciaire. Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées.

Nous sommes séparés, notre enfant est en résidence alternée, comment faire ?

Il sera remis à chaque parent un volet 1. Au retour de ces derniers, si l'adresse de résidence de l'enfant indiquée n'est pas identique, il vous sera remis un volet 1BIS. Vous ne pouvez choisir qu'une seule adresse de résidence pour l'affectation de votre enfant en collège. Si vous ne parvenez pas à un accord avec l'autre parent, vous devez saisir le juge aux affaires familiales (JAF) sans délai.

A quoi sert la fiche de liaison « volet 2 » ?

Sur cette fiche vous précisez le choix de **langue vivante** (cette information est indicative, elle devra être confirmée au moment de l'inscription en collège) et les **vœux d'affectation** :

- Pour confirmer la **demande d'affectation de l'élève dans son collège public de secteur**, vous devez cocher « oui » à la question C,
- Pour formuler une **demande de dérogation pour un autre établissement**, vous devez
 - cocher « non » à la question C,
 - inscrire le nom du collège demandé par dérogation à la rubrique F,
 - cocher le ou les motifs de dérogation dont vous relevez,
 - et joindre les justificatifs correspondants.

Quels sont les motifs de dérogation ? les justificatifs obligatoires ?

		MOTIFS DE DEROGATION classés par ordre de priorité	PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES à fournir impérativement le 8 avril 2022 au plus tard
Motifs nationaux	N°1	Elève en situation de handicap	Décision de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées relevant de la MDPH
	N°2	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Avis du médecin scolaire ou convention Hôpital/Education nationale
	N°3	Elève boursier sur critères sociaux	Avis d'imposition 2021 photocopié dans son intégralité sur lequel figure le revenu fiscal de référence
	N°4	Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans le collège demandé à la rentrée 2022	Certificat de scolarité 2021/2022 dans le collège demandé (sauf élève de 3 ^{ème} qui ne sera plus présent à la rentrée 2022)
	N°5	Limite de secteur	Sur une seule page, copie de plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile
	N°6	Parcours scolaires particuliers : CHAM, CHAD, section internationale (fournir une copie du message reçu après l'acceptation de l'affectation), section sportive (fournir le justificatif de pré-sélection), internat	
Motifs académiques	Convenance personnelle – fournir un courrier explicatif + les justificatifs		
	N°7	Convenance personnelle : situation médicale grave d'un parent	Maladie grave d'un des parents, empêchant une prise en charge de l'élève au quotidien, ⇒ Joindre un certificat médical d'un spécialiste
	N°8	Convenance personnelle : situation professionnelle particulière	Travail de nuit et horaires spécifiques, emploi en secteurs professionnels sensibles, lieu professionnel éloigné du domicile. ⇒ Joindre un document attestant de la situation professionnelle.
	N°9	Convenance personnelle : autres situations dont situation familiale particulière	Famille nombreuse, monoparentale, transport collectif éloigné... ⇒ Joindre un justificatif correspondant à la situation.

Attention : en l'absence de pièce justificative conforme remise à l'école avant le 8 avril 2022, la demande de dérogation sera étudiée au titre du motif 9 « Convenance personnelle – autres situations ». Les dossiers incomplets et hors délai ne sont pas pris en compte dans AFFELNET.

Comment sont accordées les dérogations ?

Les dérogations sont traitées par AFFELNET par ordre de priorité en fonction des motifs de dérogation fixés par le ministère de l'Éducation nationale (voir tableau ci-dessus) et dans la limite des places disponibles dans les collèges après affectation des élèves du secteur.

Toutes les demandes de dérogation ne peuvent pas être acceptées car **les capacités d'accueil des collèges sont limitées. Les refus de dérogations sont liés aux limites des capacités d'accueil.**

Aucune dérogation accordée ne pourra être modifiée, l'affectation est définitive et engage la famille pour la durée de la scolarité de l'enfant au collège. De plus, elle n'entraîne pas la prise en charge des transports scolaires par la collectivité.

Pour demander une dérogation au titre du motif boursier, comment savoir si mon enfant pourra bénéficier d'une bourse en collège ?

Vous pouvez utiliser le simulateur de bourse <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> (en attendant la mise à jour 2022 : barème rentrée 2021, revenu fiscal de référence 2020).

L'obtention d'une dérogation au titre du motif élève boursier ne constitue pas une demande de bourse. A la rentrée, le collège vous indiquera la procédure en vigueur.

Si je n'obtiens pas la dérogation, est-ce que je peux faire une nouvelle demande de dérogation ?

Non, on ne peut faire qu'une seule demande de dérogation.

Quand est-ce que je saurai si la dérogation a été acceptée ?

A partir du 10 juin 2022, le collège d'affectation diffusera les notifications individuelles d'affectation.

Aucune réponse ne peut être donnée avant cette date.

Une affectation dans le collège de secteur vaut refus de dérogation.

Le collège peut effectuer l'envoi des notifications par mail si votre adresse de messagerie a été communiquée à l'école avant le 8 avril, ou par courrier postal ou remise en main propre lors de l'inscription.

Mon enfant a des besoins spécifiques, comment postuler en ULIS, en SEGPA ou en UPE2A ?

Le directeur de l'école pourra vous préciser les démarches à réaliser pour une admission dans une classe de collège adaptée aux besoins de votre enfant.

Comment postuler en 6^e section internationale ?

Pour la rentrée 2022, les inscriptions à l'admission en section internationale sont closes depuis le 31 janvier 2022.

Pour en savoir plus : <https://www.ac-nice.fr/sections-internationales-au-college>

Pour tous les élèves admis en section internationale (secteur et hors secteur), il faut remettre à l'école d'origine une copie du message reçu après l'acceptation de l'affectation et faire une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6).

Comment postuler en section sportive ?

Contactez directement le collège concerné pour connaître le calendrier et les modalités d'admission (voir liste ci-dessous).

Si l'élève a réussi les tests de pré-sélection dans son collège de secteur, il n'y a pas de demande de dérogation. Lors de son inscription, il fera valoir sa réussite aux tests et confirmera sa demande d'intégrer la section sportive.

Pour les élèves hors collège de secteur, il faut faire une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6) et remettre une copie de la notification de pré-sélection à l'école avec le volet 2. Si la demande est associée à d'autres motifs de dérogation (susceptible d'être boursier, fratrie...), ils seront pris en compte sous réserve de la validité des justificatifs.

Mon enfant est pré-sélectionné en section sportive, est-ce que ma demande de dérogation sera automatiquement acceptée ?

Les demandes de dérogation des élèves pré-sélectionnés en section sportive ne sont pas obligatoirement acceptées : l'affectation dépend des places disponibles dans le collège d'accueil après affectation des élèves de secteur et des élèves relevant de motifs de dérogation prioritaires (cf. tableau ci-dessus).

Comment demander une dérogation pour un collège proposant une classe bilangue, une autre langue ou une autre option ?

Il s'agit de modalités pédagogiques pour lesquelles il n'est pas possible de formuler une demande de dérogation au titre du Parcours Scolaire Particulier. En fonction de la situation de l'élève, les autres motifs de dérogation peuvent être cochés (si validité des justificatifs) ou à défaut le motif 9 pour « convenance personnelle – Autres situations ». Si l'élève obtient son affectation, la demande spécifique se fera au moment de l'inscription auprès du chef d'établissement.

Comment postuler en classe à horaires aménagés musique (CHAM) ou danse (CHAD) du collège Henri Matisse ?

Le dossier de candidature peut être téléchargé jusqu'au 14 mars 2022 sur le site de collège Henri Matisse à Nice : <https://www.clg-henri-matisse-06.ac-nice.fr/dossiers-cham-chad-2022/>

Pour tous les élèves admis en CHAM ou CHAD du collège Henri Matisse (secteur et hors secteur), il faut faire une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6).

Il n'existe pas d'autre CHAM ou CHAD dans les Alpes-Maritimes pouvant donner lieu à une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6). Toute autre demande sera formulée au titre du motif 9, convenance personnelle.

Comment postuler en internat ?

Les demandes d'internat doivent être effectuées à l'aide du formulaire en ligne jusqu'au 14 mars 2022 : <https://www.ac-nice.fr/article/l-admission-en-internat-dans-les-alpes-maritimes-121912>

Pour une demande d'affectation hors collège de secteur, il faut faire une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6). Les familles seront informées des résultats de leur candidature en internat à partir du 24 mai 2022.

Je veux scolariser mon enfant dans un établissement privé, que faut-il faire ?

Sur le volet 2, vous cochez « non » à la question C.

Il vous appartient de faire toutes les démarches nécessaires directement auprès du collège privé.

Votre enfant ne sera pas affecté dans un collège public. S'il n'obtient pas de place dans un établissement privé, la demande d'affectation dans un établissement public sera prise en compte après la campagne AFFELNET **en fonction des places disponibles**.

Nous déménageons dans un autre département, que faut-il faire ?

Sur le volet 2, vous cochez « non » à la question C.

Votre école peut vous aider à contacter la DSDEN du nouveau département pour connaître les procédures applicables.

Nous résidons dans les Alpes-Maritimes mais nous demandons une affectation dans un département voisin (83 ou 04)

Sur le volet 2, vous cochez « non » à la question C.

Vous demanderez au directeur de l'école de vous remettre le formulaire 'demande de dérogation hors département'.

Votre enfant ne sera pas affecté dans un collège des Alpes-Maritimes. S'il n'obtient pas de place dans l'autre département, la demande d'affectation dans un établissement des Alpes-Maritimes sera prise en compte après la campagne AFFELNET **en fonction des places disponibles.**

A quel moment doit-on s'inscrire au collège ?

Le collège d'affectation vous précisera le calendrier et les modalités d'inscription à suivre.

En cas de retard d'inscription, la place de votre enfant pourrait être attribuée à un autre élève.

Si une télé-inscription était proposée par le collège, il est possible d'activer son compte **EDUCONNECT** dès maintenant pour accéder au **portail scolarité service** <https://www.education.gouv.fr/le-portail-scolarite-services-326158>

Pour activer le compte **EDUCONNECT** vous devez utiliser le numéro de téléphone portable que vous avez indiqué à l'école.

Vous pouvez aussi accéder au portail scolarité service avec un compte **FRANCECONNECT**.

J'ai fait un recours, est-ce que je dois quand même inscrire mon enfant dans le collège d'affectation ?

Il est vivement recommandé d'inscrire son enfant dans le collège d'affectation pour ne pas perdre le bénéfice de la place accordée.

A défaut d'inscription, cette place pourrait être attribuée à un nouvel élève.

Je n'ai pas obtenu la dérogation, est-ce que je peux faire un recours ?

Uniquement en cas de changement de situation de l'élève ou de sa famille depuis le dépôt de la demande initiale, un seul recours gracieux écrit et motivé par de nouveaux justificatifs peut être formulé en courrier recommandé avec accusé de réception auprès de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes
DSDEN 06 – DEAE 1
53, avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex

Les demandes reçues avant le **17 juin 2022** seront étudiées en commission de recours le 22 juin 2022. Aucun autre recours ne sera étudié après cette date. **La décision de la commission de recours est définitive et il ne sera pas donné suite à un nouveau recours ni à une nouvelle demande de dérogation.**

J'ai d'autres questions à poser, je ne sais pas comment faire...

Le directeur de l'école ainsi que le professeur de votre enfant sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question.

Liste des collèges proposant des parcours scolaires particuliers (*ouvertures 2022)

Ces dispositifs font l'objet de conditions de recrutement, de dossier de candidatures et de calendriers spécifiques.

6^{ème} classique avec internat : demande à formuler sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/internat-college-06>

6^{ème} SEGPA et ULIS : dossier spécifique à remettre au directeur de l'école

6^{ème} sections sportives, CHAM/D : s'adresser directement aux collèges concernés

6^{ème} sections internationales : <https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/> Inscriptions jusqu'au 31 janvier 2022

CHAM/D / Classes à horaires aménagés musique ou danse : Henri Matisse – Nice

Sections internationales : <https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/> Inscriptions jusqu'au 31 janvier 2022

International Joseph Vernier – Nice (arabe, chinois, italien, portugais, russe) Niki de St Phalle – Valbonne (anglais)

L'Eganaude – Biot (anglais, italien) / César – Roquefort-les-Pins (anglais) International de Valbonne (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien)

Sections sportives (6^{ème})

S. Béchet – Antibes (Football)*

Fersen – Antibes (Basket-Ball, natation)

La Fontonne – Antibes (Handball)

L'Eganaude – Biot (Golf, escalade)

Les Bréguières – Cagnes-sur-mer (Football)

Jules Verne – Cagnes-sur-mer (Judo)

Capron – Cannes (voile)

Carnot – Grasse (Handball)

St-Hilaire – Grasse (Gymnastique, rugby)

Emile Roux – Le Cannet (Volley ball)

Pierre Bonnard – Le Cannet (Basket-ball, volley ball)

Les mimosas – Mandelieu (voile)

Les Campelières – Mougins (Football)

Frédéric Mistral – Nice (Football féminin)

François Rabelais – L'Escarène (VTT)*

Jules Romains – Nice (Basket-ball)

Maurice Jaubert – Nice (Football, judo*)

Parc Impérial – Nice (Football, natation, tennis)

Paul Langevin – Carros (Handball)*

Port Lympia – Nice (Athlétisme)

Antoine Risso – Nice (Football)

Paul Arène – Peymeinade (Football)

Jean Franco - St-Etienne-de-Tinée (Montagne, ski)

Joseph Pagnol – St-Laurent-du-Var (Basket-ball, natation)

St-Exupéry – St-Laurent-du-Var (Gymnastique)

Ludovic Bréa – St-Martin-du-Var (Escalade)

Jean-Baptiste Rusca – St-Dalmas-de-Tende (Activités de pleine nature)*

Saint-Blaise – St-Sauveur-sur-Tinée (Activités de pleine nature)

Romé de Villeneuve – Villeneuve-Loubet (Tennis de table)

SEGPA

Bertone – Antibes

Les Bréguières – Cagnes-sur-mer

Les Mûriers – Cannes la Bocca

Paul Langevin – Carros

Roger Carles - Contes

Canteperrix – Grasse

Les Jasmins – Grasse

Pierre Bonnard – Le Cannet

Guillaume Vento – Menton

Les Campelières – Mougins

Jean-Henri Fabre – Nice

Maurice Jaubert – Nice

Frédéric Mistral – Nice

Louis Nucéra – Nice

Port Lympia – Nice

La Vesubie-Jean Salines – Roquebillière

St-Exupéry – St-Laurent-du-Var

Pablo Picasso Vallauris

ULIS

Bertone – Antibes

Fersen – Antibes

La Fontonne - Antibes

Roustan – Antibes

Cocteau – Beaulieu-sur-mer

André Malraux – Cagnes-sur-mer

Les Mûriers – Cannes la Bocca

Gérard Philipe – Cannes la Bocca

Paul Langevin – Carros

Roger Carles – Contes

Canteperrix – Grasse

Les Jasmins – Grasse

St Hilaire – Grasse

Yves Klein – La Colle-sur-Loup

Pierre Bonnard – Le Cannet

Pré des Roures – Le Rouret*

Les mimosas – Mandelieu

Guillaume Vento – Menton

Les Campelières – Mougins

L'Archet – Nice

Alphonse Daudet – Nice

Raoul Dufy – Nice

Roland Garros – Nice

Jean Giono – Nice

Maurice Jaubert – Nice

Frédéric Mistral – Nice

Louis Nucéra – Nice

Parc impérial - Nice

Port Lympia – Nice

Antoine Risso – Nice*

Jules Romains – Nice

Jean Rostand – Nice

Séгурane – Nice*

Jules Valéri - Nice

Simone Veil – Nice

Joseph Vernier – Nice

Joseph Pagnol – St-Laurent-du-Var

Ludovic Bréa – St-Martin-du-Var

La Bourgade – La Trinité

Pablo Picasso – Vallauris

UPE2A

Roustan – Antibes

Bellevue – Beausoleil

Les Vallergues – Cannes

Saint-Hilaire – Grasse

Emile Roux – Le Cannet

André Maurois – Menton

Les Campelières – Mougins

Alphonse Daudet – Nice

Raoul Dufy – Nice

Roland Garros – Nice

Jean Giono – Nice*

Maurice Jaubert – Nice

Louis Nucéra – Nice

Antoine Risso – Nice

Jules Romains - Nice

Parc Impérial – Nice*

Séгурane – Nice

Simone Veil – Nice

Jules Valéri – Nice

Joseph Vernier – Nice

CIV - Valbonne

Pablo Picasso - Vallauris

Internats <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/internat-college-06>

L'Eau vive – Breil-sur-Roya

St-Hilaire – Grasse

Auguste Blanqui – Puget-Théniers

Jean Franco – Saint-Etienne-de-Tinée

St-Blaise – Saint-Sauveur-sur-Tinée

Jean Médecin – Sospel

Jean-Baptiste Rusca - Saint-Dalmas-de-Tende

Jean Salines – Roquebillière

Simon Wiesenthal – St-Vallier-de-Thiery